

Lors d'un récent atelier¹, les experts de politique forestière ont conclu que le succès de la décentralisation dépend essentiellement de sa planification, du renforcement des capacités et de la participation de tous les acteurs

LES INITIATIVES de décentralisation dans le secteur forestier doivent tenir compte du fait que

- la décentralisation est un processus complexe et dynamique qui évolue avec le temps, en se modifiant et s'adaptant aux circonstances changeantes. Elle devrait être fondée sur une parfaite connaissance de la situation politique, institutionnelle, sociale, culturelle et économique particulière de chaque pays;
- force est de constater que de nombreux pays n'ont pas encore mis en place un régime de décentralisation qui responsabilise véritablement les collectivités locales, voire les pouvoirs locaux;
- le secteur forestier s'entrecroisant avec de nombreux domaines du développement et secteurs de l'économie, la décentralisation et les orientations dans d'autres secteurs peuvent avoir une influence significative. Réciproquement, la décentralisation dans le secteur forestier peut procurer aux collectivités locales des moyens leur permettant de défendre leurs intérêts dans d'autres secteurs;
- il est indispensable de parvenir à un consensus des divers groupes d'intérêt par un processus consultatif et multipartite afin de clairement comprendre quels sont les rôles, devoirs, pouvoirs et responsabilités aux divers niveaux;
- la décentralisation devrait non seulement être fondée sur l'information, la transparence et la responsabilité à tous les niveaux, mais également les renforcer;
- il est essentiel que la situation politique et l'apport de ressources financières et techniques soient adéquats;

- il n'est pas essentiel de déléguer simultanément toutes les fonctions du secteur forestier. La décentralisation peut se faire progressivement, étape par étape, de façon mutuellement convenue et équitable à tous les niveaux;
- la décentralisation peut faire bénéficier l'environnement d'avantages durables dans des circonstances favorables, mais elle peut aussi mener à de graves problèmes écologiques;
- davantage d'attention devrait être accordée aux questions sexospécifiques, à l'éducation des jeunes et des enfants, en particulier des filles, et à d'autres questions d'équité;
- il est nécessaire d'aborder la décentralisation dans une perspective adaptative, en suivant l'évolution, en tirant des enseignements de l'expérience, et en actualisant les plans en conséquence;
- les avis sont divergents quant à l'inclusion des transferts de pouvoirs au secteur privé que suppose la 'décentralisation'; et
- les pays, les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, les organisations régionales et d'autres organismes et instruments offrent, dans le cadre d'ateliers, de partenariats et de programmes, des occasions de partager des informations et des expériences sur la décentralisation.

'Les conclusions récapitulées ici (et dans l'encadré ci-dessous) sont extraites du rapport de l'atelier sur la décentralisation, les systèmes fédéraux dans la foresterie et les programmes nationaux sur les forêts, qui s'est tenu du 27 au 30 avril 2004 à Interlaken en Suisse en tant qu'initiative de soutien au Forum des Nations Unies sur des forêts. Le rapport peut être consulté à l'indicatif internet http://www.cifor.cgiar.org/publications/pdf_files/interlaken/Final_interlaken_report.pdf. Voir aussi un résumé de l'atelier dans AFT 12/2.

Renforcement des capacités, aptitudes techniques et information

Le renforcement des capacités est un processus de responsabilisation qui fonctionne à différentes échelles, celles des pouvoirs locaux et nationaux, des groupements et associations, et des individus, et par toutes sortes de moyens. C'est un élément crucial d'une décentralisation satisfaisante.

La décentralisation est un processus de transfert des pouvoirs (autorité, compétences, responsabilités et ressources), d'une instance centralisée aux unités des autorités locales, des collectivités et des acteurs locaux, dans l'intention de leur permettre d'envisager, de planifier et de mettre en oeuvre des mesures de gestion forestière destinées à produire et partager les avantages que procurent les forêts.

Les pays se trouvent à des étapes très différentes de la décentralisation et, à l'intérieur de ces pays, les circonstances et les parties prenantes sont probablement très diverses. En conséquence, les besoins en matière de renforcement des capacités, d'aptitudes techniques et de partage de l'information sont probablement aussi très variés. Il sera donc nécessaire de garantir un renforcement des capacités, des ressources et un engagement efficace aux niveaux nationaux et locaux.

Il est évident que le renforcement des capacités agit comme un catalyseur du changement au niveau des institutions politiques et des organisations, autant que des individus. Dans le cas des organisations, le

renforcement des capacités devrait viser à encourager des cultures qui sont plus sensibles à la décentralisation et qui la soutiennent. Dans le cas des individus, elle devrait se focaliser davantage sur les aptitudes et les attitudes et faire fond sur les connaissances et les cultures existantes. L'important est de chercher également à favoriser un équilibre entre droits et responsabilités, ainsi que l'apport de ressources et l'engagement financier des acteurs participants.

L'éducation est un élément clé mais ne constitue pas en soi le renforcement des capacités. Il faut aussi une 'volonté politique', qui résulte de l'interaction de plusieurs types de capacités des individus, des organismes et des réseaux. Dans ce contexte, il est d'importance critique pour le succès du renforcement des capacités de développer des cadres constitutionnels, juridiques, institutionnels et politiques pour la prise de décisions.

Malgré la diversité des acteurs, des contextes et des besoins, ceux qui sont susceptibles d'avoir le plus besoin de soutien sont:

- les unités des pouvoirs locaux;
- les collectivités, communes et groupes d'utilisateurs locaux;
- les ONG et les vulgarisateurs chargés de faciliter et de vulgariser les processus de décentralisation;
- les gouvernements centralisés, à mesure qu'ils apprennent à faire de la place pour des partenariats

responsabilisés par des parties prenantes;

- les parlementaires, les propriétaires de forêts, les associations et l'industrie; et
- les universités et les établissements de formation lorsqu'ils réforment leurs programmes d'études et leurs méthodes pour tenir compte des leçons de la décentralisation et de nouvelles approches telles que la foresterie communautaire, la gestion des écosystèmes, la facilitation du processus, etc.

Ces groupes auraient besoin de soutien dans les secteurs suivants:

- la formulation de leurs intérêts, mandats, responsabilités, etc., afin de participer efficacement en tant que citoyens dans des processus démocratiques;
- la planification et la conception de projets;
- la mise en oeuvre, la coordination et la gestion de réseaux, en particulier lorsqu'ils portent sur différents types de domaines et de compétences;
- les négociations et la gestion de conflits;
- le suivi, la réflexion et l'adaptation de plans;
- la gestion financière et la comptabilité, notamment pour ce qui est du partage des avantages;
- la gestion des processus participatifs; et
- l'aptitude à écouter, diagnostiquer, apprendre, décider et agir au sein de groupes.